

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06 Juin 2024 – 18 heures 00

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente

Administrateurs en exercice : 16

Nombre de présents : 11

N° 1

Objet : RENOUVELLEMENT ADHESION A LA CPTS – CLAPS HEGO LAPURDI

Présents

Mme MORICE – M BOIVIN – Mme DUHART – Mme CHAUFFARD
Mme DEBARBIEUX – Mme DELQUE – Mme ZUGARRAMURDI
Mme GONZALO – Mme LEDESMA - Mme TINAUD-NOUVIAN
Mme FOURNIER-DULAC

Pouvoirs

M IRIGOYEN à Mme MORICE
Mme ALBISTUR à Mme DELQUE
M ALVAREZ à Mme CHAUFFARD

Absents excusés

M BIVES-TOURON

Absents

Mme BIDART-LABROUSSE

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation

Acte exécutoire
Certifié conforme à l'original
L. P. ...
Par délégation, le Vice-Président

N° 1 – RENOUELEMENT ADHESION A LA CPTS – CLAPS HEGO LAPURDI

Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente du centre communal d'action sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

L'Assemblée Générale de la CPTS qui s'est tenue le 25 janvier 2024 a fixé le montant de la cotisation annuelle à 30 € (20 € en 2023).

Le bulletin d'adhésion ne sera plus demandé chaque année, l'adhésion sera renouvelée automatiquement sous réserve du règlement de la cotisation annuelle.

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'autoriser M le Président à signer le renouvellement de l'adhésion à la CPTS Hego Lapurdi pour un montant de 30,00 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après en avoir délibéré
- autorise M le Président à signer le renouvellement de l'adhésion à la CPTS Hego Lapurdi pour un montant de 30,00 €

Adopté à l'unanimité

La Vice-Présidente du CCAS
Nathalie MORICE

